

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEDOC ATLANTIQUE**

Siège :

**9 Rue du Maréchal d'Ornano
33780 SOULAC SUR MER**☎ **05.56.73.29.26**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS****SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2019
D17102019/123**

PRESIDENT : Xavier PINTAT

ETAIENT PRESENTS :
Membres titulaires : Patrick MEIFFREN, Serge LAPORTE, Jean-Marc SIGNORET, Laurent PEYRONDET, Véronique CHAMBAUD, Jean Pierre DUBERNET, Franck LAPORTE, Jean-Louis BRETON, Pierre BOURNEL, Jean Luc PIQUEMAL, Dominique FÉVRIER, Alain BOUCHON, Pascal ABIVEN, Isabelle LAPALU, Hervé CAZENAVE, Pascale MARZAT, Sylvie LAVERGNE, Jean-Jacques LAOUÉ, Bernard BESSAC, Marie-Hélène GIRAL, Evelyne MOULIN, Bernard LOMBRIL, Marie-Dominique DUBOURG, Anne WISNIEWSKI, Tony TRIJOLET, Marie-Dominique SAINT-MARTIN, Alfred AUGEREAU

ETAIENT REPRESENTES : Jean Bernard DUFOURD (pouvoir à Jean-Jacques LAOUE)
Jacques BIDLUN (pouvoir à Alfred AUGEREAU)
Marie LASSERRE (pouvoir à Jean-Marc SIGNORET)
Barbara FRANCOIS (pouvoir à Pascal ABIVEN)
Gilles CHAVEROUX (pouvoir à Jean-Pierre DUBERNET)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Gilles COUTREAU, Pierre JACOB, David LAFOSSE, Jérémy BOISSON

Membres suppléants remplaçants un membre titulaire

Membres suppléants : Geneviève CHAUSSIER, Dominique JOANNON

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle LAPALU

**Objet : CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE
TRANSPORTS SCOLAIRES EN GIRONDE****Rapporteur : Véronique CHAMBAUD, 10^{ème} Vice-présidente****Vote : UNANIMITE**

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de délégation de compétence à intervenir avec le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine pour le transport scolaire des collégiens fréquentant les établissements de Lacanau et Hourtin.

La gestion des élèves fréquentant le collège de Lesparre sera maintenue dans le giron de la Région, sous forme de service spécifique, étant précisé qu'une réunion est planifiée prochainement avec les services régionaux pour évoquer le financement du reste à charge par la Communauté de Communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- APRÈS en avoir pris connaissance,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 10/10/2019, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
- VU le projet de convention de délégation de compétence pour le transport scolaire joint en annexe,
- OUI l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- APRÈS en avoir pris connaissance,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 10/10/2019, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
- VU le projet de convention de délégation de compétence pour le transport scolaire joint en annexe,
- OUI l'exposé du rapporteur,

DÉCIDE :

- d'autoriser le Président à signer la convention de délégation de compétence à intervenir avec la Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine pour le transport scolaire des collégiens fréquentant les établissements de Lacanau et Hourtin.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 33

Vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT À SOULAC SUR MER, le 17 OCTOBRE 2019



LE PRESIDENT,

Xavier **PINTAT**

Maire de Soulac-sur-Mer
Sénateur Honoraire de la Gironde